



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de L'EPA MASSE DES DOUANES DU 6 AVRIL 2006

Plusieurs déclarations préalables : CGT, SOLIDAIRES (en pièce jointe), et FO.

En bref : la CGT, dans sa longue déclaration, dont la première partie était consacrée au CPE, a choisi comme transition de comparer VILLEPIN à MONGIN (le notre) et a repris, en vrac : le nombre insuffisant de réservations, la spoliation des douaniers dans les ventes de cités, la connaissance indispensable des évolutions de la douane sous peine d'exiger un moratoire sur les ventes des cités, la scandaleuse restriction d'occupation des chambres de célibataires à 3 ans, le refus d'expulsion des retraités et veuves de douaniers. Elle a dénoncé la bienveillance de l'administration par rapport au SNCD sur le dispositif électoral, s'est déclarée opposée aux regroupements des services régionaux de gestion locative et sur le problème du fonctionnement de l'EPA a re-posé la question du rôle et de la place des représentants du personnel. Enfin, elle a déclaré soutenir SOLIDAIRES DOUANES dans son combat contre l'oppression syndicale sur le sujet des interventions sur les bio-carburants.

FO a rappelé l'intérêt commun que constitue la Masse pour le bien des agents, qu'il fallait s'interroger et œuvrer pour des bonnes conditions de vie des locataires, avec notamment des loyers stables et s'est déclarée opposée aux regroupements des services régionaux de gestion locative. Enfin elle a revendiqué la possibilité pour les locataires intéressés de racheter leur logement dans le cadre des ventes.

Réponses :

MONGIN a indiqué que sur le plan politique, le cas du CPE excédait largement son champ de compétences.

Son but était et demeure de donner un équilibre à l'établissement, ce qui n'est pas une chose facile. D'une parfaite mauvaise foi, en réponse à SOLIDAIRES, il a déclaré qu'il ne comprenait pas pourquoi on lui reprochait d'avoir communiqué le rapport de la cour des comptes, alors que le but était la transparence. Cette institution relève de la légalité républicaine et il faut en suivre les recommandations. Il n'est pas engagé dans un processus d'euthanasie, bien au contraire la finalité est de trouver une ligne d'équilibre.

Sa préoccupation immobilière est inchangée : maintien d'un patrimoine en état convenable et relance de l'activité de réservations. Il rappelle le problème de la capacité financière actuelle qui empêche de mieux faire, même si le retour dans les caisses du produit des ventes constitue un apport non négligeable. Il se refuse à entrer dans un débat genre : la Masse a supporté ce qu'aurait du supporter la Douane (et réciproquement), il n'y aura pas de comptes d'apothicaires ! , et il en profite pour faire un rappel sur le cas de La Joliette.

Le relèvement progressif des loyers est une nécessité pour retrouver une capacité d'autofinancement satisfaisante, cela relève de l'arithmétique en cours primaire. En tout état de cause, la Douane ne fera pas l'appoint, il s'y refuse, rappelant qu'il est Directeur Général des Douanes avant d'être président du conseil d'administration de l'EPA, de plus il n'est pas alchimiste.

Il faut donc maintenir le parc et le développer : il y a malheureusement souvent des concentrations d'agents à faible pouvoir d'achat dans des régions où le coût locatif est très élevé.

Enfin, sur l'oppression syndicale dénoncée, il ne souhaite pas faire de réponse dans cette enceinte, éventuellement dans le couloir...

La CFDT, que l'on n'avait pas encore entendue, est intervenue sur les cessions d'immeubles, indiquant qu'il était peut-être prématuré de vendre certaines cités, qu'il fallait envisager la faisabilité, par exemple, d'ouvrir l'attribution des logements aux agents de tout le ministère. Bref, qu'on avait besoin d'une lisibilité à long terme et qu'il fallait donc de la prudence et du temps.

FO a réitéré sa demande de possibilité de rachat par les agents de leur logement et a réclamé une position claire sur les retraités.

ORANGE-LOUBOUTIN a indiqué que sur la question du rachat des logements par les locataires, il ne pouvait y avoir de réponse théorique : Ce qui est convenu, c'est que lorsque cela est possible, on étudie au cas par cas, et on le fait (exemple, cela s'est fait dans des cités « pavillonnaires »).

Sur la location à d'autres agents du ministère : Quand il n'y a plus de demandes de douaniers pour certains bâtiments, parce qu'il n'y a plus de services implantés à proximité par exemple, c'est une charge. La liste des ventes envisagées n'est pas définitive et il faut souligner que le produit des ventes n'est pas négligeable. Ouvrir aux autres entraîne naturellement des frais d'entretien. Mais dans les cas où, il y a encore des douaniers et seulement quelques vacances, cela pourrait s'envisager.

MONGIN : bien-sûr, la cartographie des services a une influence directe sur les implantations de la Masse, mais il n'a pas d'impression d'incohérence. Demain doit se tenir un groupe de travail sur la réorganisation des OP/CO, et « il y aura un moment de crise/passion ». Le schéma définitif de réforme sur 3 ans sera présenté avant fin 2006, vraisemblablement en octobre et nous avons un conseil d'administration programmé à cette époque.

Les statuts de l'établissement sont clairs, on peut cependant poursuivre les discussions.

Le niveau des loyers est trop bas et cela nuit à la capacité d'autofinancement et si l'on fait entrer des tiers, cela ne va rien changer. Sur la Joliette, par exemple, (on en reparlera), les besoins pour les travaux sont tels que personne, aucune caisse ne peut les gérer. Je sais que « je suis l'anté-christ et que je mets en cause la solidarité historique marseillaise », mais ce n'est pas en mettant un paquet de tiers dans les bâtiments G et K que l'on sauvera La Joliette !

La CGT est intervenue pour indiquer qu'il avait été convenu de ne pas aborder la problématique de La Joliette lors de ce CA, que d'autres groupes de travail devaient être programmés. Elle a également indiqué qu'elle refusait de considérer les retraités et veuves de douaniers comme des tiers.

MONGIN a conclu qu'il fallait examiner le problème des tiers, avec éventuellement une politique de loyers différenciés. Il s'est donc engagé sur l'organisation de groupe(s) de travail sur : problème des tiers/ valorisation du patrimoine/ La Joliette.

Etude des question à l'ordre du jour :

1) Information sur le programme de construction de la rue de Thionville Paris 19

La construction comprendra 25 appartements dont la typologie sera la suivante :

15 T1bis de 32,66 m² de surface moyenne

8 T2 de 47,96 m² de surface moyenne

2 T3 de 73,28 m² de surface moyenne

le loyer mensuel est estimé à 10 euros/m² et les charges à 1 euro/m²

la construction devrait être totalement achevée pour octobre 2007

la convention de réservation avec la société I3F doit être signée avant le 01/09/2006 (sur le modèle des nouvelles conventions). Suite aux questions de SOLIDAIRES, lors de la commission restreinte du 21 mars (voir compte rendu) et réitérées lors du CA : la convention sera adressée aux élus avant approbation définitive, le dépôt de garantie sera réduit à un mois de loyer et les bilans effectués par l'architecte seront communiqués au CA.

2) approbation du PV du CA 13 décembre 2005

a été approuvé par tous, sauf la CGT qui s'est abstenue : elle avait quitté la séance du 13 décembre avant la fin des débats.

3) projet de modification du système électoral Masse

ORANGE-LOUBOUTIN a fait brièvement l'historique des débats : Sur la méthode Sainte-Laguë, il y avait un consensus général, mais avis divergents quant au vote sur liste ou sur sigle, avec une légère majorité pour un vote sur liste. Lors du dernier groupe de travail un compromis semblait avoir été trouvé : vote sur listes pouvant être incomplètes, le minimum obligatoire étant de deux noms (1 titulaire, 1 suppléant). Les textes présentés au CA (projet de décret, projet de modification de l'arrêté du 07/01/2000 relatif à l'organisation des élections à l'EPA Masse, projet de modification du règlement du 19/01/2004) ont donc été rédigés sur cette base.

La CGT, un peu à la surprise générale, a rappelé la demande initiale de toutes les OS, hormis le SNCD, a indiqué que la « normale » était des listes nominatives complètes, le vote sur sigle étant un non-sens démocratique. Le niveau du « curseur » pour les listes partielles convenu à 1 titulaire/1 suppléant est complètement exclu pour la CGT, précision étant faite que le minimum négociable était de 3 titulaires/ 3 suppléants.

ORANGE-LOUBOUTIN résume alors : beaucoup de compromis pour tous, mais le sujet reste le nombre de noms sur les listes. Elle précise que les listes complètes ne sont pas une obligation juridique et que le choix des listes partielles semblait être le seul consensus. Elle indique qu'en déterminant la hauteur du curseur, on détermine de fait les OS qui seront évincées dans les CRM ce qui entraîne le problème du pluralisme. Elle demande donc à chacun de s'exprimer :

Le SNCD, sans surprise, a déclaré qu'il avait été amené à évoluer, en acceptant la méthode Sainte-Laguë, qu'il était favorable au vote sur sigle, comme la CFDT par exemple, mais qu'il

acceptait le principe des listes partielles. Mais pas question d'aller au-delà de 1 titulaire/1 suppléant.

SOLIDAIRES a lu sa déclaration (en pièce jointe)

FO a souligné que le schéma présenté ouvrait la porte à toutes les organisations. FO a également indiqué, à juste titre, que dans le cadre où l'on acceptait des listes a minima de deux noms, il fallait supprimer le paragraphe du règlement électoral prévoyant l'éventualité de listes communes : faut quand même pas exagérer !

Sur ce point, il y a eu accord général, Mongin le premier !

La CFDT, après avoir rappelé au président que c'était lui qui avait imposé l'unanimité, facteur de divisions, a indiqué qu'elle avait fait beaucoup de concessions, mais que son but essentiel était de sortir de l'ancien système. Ainsi, elle était favorable au vote sur sigle, mais se ralliait à ce qui pouvait faire l'unité.

MONGIN a d'abord remercié tout le monde pour avoir fait preuve de mobilité et de véritables efforts d'avancée. Il a précisé que son souci aurait été le même si une autre organisation syndicale que le SNCD avait été concernée.

Il a rappelé qu'il n'était pas obligé de lancer cette concertation sur le dispositif électoral, ce dernier étant « sa » prérogative d'après le décret ; d'ailleurs il « aurait même pu concocter tout seul sous ses lambris dorés un régime électoral » !

La méthode Sainte-Laguë est acceptée par tous, mais la première organisation syndicale n'accepte pas le principe des listes incomplètes 1 titulaire/1 suppléant. C'est très embarrassant, mais on est bloqué et on ne pourra pas changer le dispositif électoral, car il y a urgence pour la prochaine échéance de mai 2007. C'est incroyable après un an de débats !

Puis, s'énervant un peu : on est dans les symboles : l'électeur vote sur la notoriété de l'OS qui défendrait au mieux ses intérêts, par ailleurs, les OS peuvent évidemment présenter des listes complètes ou « moins incomplètes ». Finalement, il y a une grande proximité entre le vote sur sigle et le vote sur liste réduite à

1 titulaire/1 suppléant. « on s'est emmerdé la vie pendant un an en groupes de travail sur le sujet, pour rien ? », « j'aime bien la démocratie, mais il y a des limites ». « Dans l'improvisation, je pourrais proposer un vote sur sigle, après tout il y aura bien des gens qui feront campagne ! »

Il a ensuite demandé une suspension de séance « pour réfléchir » à cette affaire compliquée. A la reprise, il a mis aux votes 2 propositions liées :

- a) vote sur décret et arrêté (suppression du vote par catégorie, et vote sur liste) : tout le monde a voté pour, sauf le SNCD qui s'est abstenu.
- b) Vote sur le règlement (en supprimant le paragraphe dénoncé par FO, et vote sur listes partielles 1 titulaire/ 1 suppléant) : tout le monde a voté pour, sauf la CGT qui a voté contre.

NDLR : pendant la suspension de séance, le DG s'est absenté dans les couloirs avec un des représentants du SNCD...Donc exit le vote sur listes catégorielles, mais à l'arraché ! visiblement tout le monde était convaincu, notamment l'administration (bruits de couloirs) que la CGT ne voulait pas de ce nouveau dispositif (qui lui ferait perdre selon les simulations pas mal de sièges) et a pris le prétexte du nombre de noms sur les listes pour ne pas voter le nouveau dispositif...

4) Regroupement de certains services régionaux de gestion locative

Avec la constitution de la CCO (centralisation des écritures comptables des services régionaux ordonnateurs), les services n'ont plus en charge que la gestion locative. La charge de travail dépend essentiellement du nombre de logements et de la nature du parc. Dans un souci de proximité, dans le cas éventuel de travaux importants, il est même prévu dans la procédure de marché le recrutement d'un maître d'œuvre afin d'assurer une nécessaire liaison avec les locataires pendant la durée desdits travaux. Les regroupements proposés n'entraînent ni changement d'agence comptable ni changement de société mandataire.

Lors de la commission restreinte, la CFDT avait jugé plus judicieux de rattacher l'unité de Strasbourg à celle de Mulhouse, plutôt qu'à celle de Metz initialement proposée. Après consultation des unités concernées, il apparaît possible d'accéder à cette demande.

Au total, 10 services régionaux seront regroupés :

Sur LILLE : VALENCIENNES (cas spécial car la DR de Valenciennes va être supprimée avant la fin 2006 et ses services rattachés à Lille) et PICARDIE

Sur METZ : NANCY et CHAMPAGNE-ARDENNES

Sur MULHOUSE : STRASBOURG

Sur LA ROCHELLE : POITIERS

Sur BAYONNE : BORDEAUX et MIDI-PYRENEES

Sur LYON : AUVERGNE

Sur BOURGOGNE : CENTRE

FO s'est déclarée favorable au souci d'efficacité de l'administration mais a franchement regretté que le transfert de charge de travail ne soit pas accompagné de transfert d'emploi (s). Elle a également fait part des inquiétudes et du sentiment d'abandon des locataires et surtout des responsables de cité, notamment dans le cas de décisions à prendre en matière de travaux.

Pour la CFDT, ce regroupement a un sens plutôt positif. Il reste néanmoins le problème de la charge de travail et on observe une grande disparité entre le nombre d'agents gestionnaires et le nombre de logements à gérer. Elle a également rappelé le turn over des gants dans les services et la disparité des états des cités. La CFDT a réclamé une analyse précise de la charge de travail des services régionaux afin d'obtenir une réelle évaluation, comprenant ce qui est fait et ce qui n'est pas fait par les agents). Elle a ajouté, qu'en plus, on n'était pas sûr que tout se passe bien.

SOLIDAIRES a indiqué que ces regroupements allaient à l'encontre du principe de proximité et a rappelé les termes de la responsable de l'IS lors de la dernière CAVC : elle indiquait que la proximité était indispensable en matière de gestion locative. En conclusion, SOLIDAIRES votera contre cette réforme.

La CGT s'est déclarée en accord avec SOLIDAIRES. Elle a réclamé un audit sur les charges de travail des services régionaux, ainsi qu'un état détaillé des charges des responsables de cités (notamment sur le nombre d'heures de décharge de service).

ORANGE-LOUBOUTIN a indiqué que les charges étaient plus ou moins lourdes selon les services régionaux, sur les réservations, par exemple, on ne fait pas les états des lieux. Les services concernés par les regroupement sont des services où l'on observe peu de mouvements de locataires, le nombre de logement n'est pas le seul critère.

MONGIN a précisé qu'il ne fallait surévaluer le problème. La mise en œuvre de cette réforme se fera après les élections, et il est déjà convenu avec les directeurs régionaux de voir

comment se déroule la réforme des AG. S'il y avait des difficultés particulières dues à des tensions combinées à d'autres, on reverrait éventuellement la répartition des emplois sur les différents services. Il faut une logique rationnelle pour ne pas créer de dysfonctionnements.

Mise aux votes :

Pour : Administration et SNCD

Abstention : CFDT et UNSA

Contre : SOLIDAIRES, CGT et FO

5) Compte financier 2005

L'IS a commenté le rapport de la commission d'audit et de vérification des comptes (voir compte-rendu de la CVAC du 9 mars 2006).

SOLIDAIRES a souligné la bonne tenue et la fiabilité des comptes présentés, mais a précisé que ces comptes correspondaient à l'application d'un budget que SOLIDAIRES n'avait pas approuvé : donc, abstention.

La CFDT a pris bonne note de la nette amélioration des comptes. Son représentant, comptable « civil » de formation (encore lui), a souligné l'incompréhensibilité de ces comptes pour quelqu'un qui avait suivi une formation de comptabilité générale, ce qu'il avait déjà dit lors de la CAVC du 9 mars dernier. Il a donc souligné la disponibilité des comptables « masse » pour répondre à ses questions précises.

MONGIN a conclu en déclarant que l'on s'acheminait vers la « perfection comptable » et un « professionnalisme de la M9-1 ». Les comptes reflètent bien la réalité de la situation financière de la Masse. Il a ensuite remercié tous les agents qui s'étaient investis dans ces nouvelles méthodes.

Mise aux votes :

Pour : tout le monde sauf SOLIDAIRES qui s'est abstenu.

6) Décision modificative n° 1 au budget 2006

Cette DM prévoit, comme tous les ans, l'ajustement du niveau des crédits prévus aux besoins de l'établissement, et le report à la gestion 2006 de crédits non utilisés en 2005.

Votes :

Pour : Administration, SNCD, CFDT, FO et UNSA

Abstention : SOLIDAIRES et CGT

7) Programme devant faire l'objet d'un financement par le compte d'affectation spéciale (CAS) immobilier

Ce compte a été créé spécialement pour recevoir le produit des recettes provenant des cessions immobilières de l'état. (85% du produit de ces cessions doit revenir à l'EPA). La liste des cités concernées a été communiquée lors du groupe de travail de 28 février dernier. Le

montant global des recettes attendues est de 4,234 millions d'euros, cependant ces sommes ne seront disponibles qu'au fur et à mesure que le CAS sera alimenté.

A ce jour les ventes effectives signalées s'élèvent à 2 333 446,80 euros. Un programme de travaux correspondant à cette somme est donc proposé. Il faut préciser que ces opérations ont déjà été adoptées en CA et étaient suspendues dans l'attente de fonds (au total, environ 9 millions d'euros ont été votés pour différents travaux et sont attendues).

Les opérations proposées sont réputées être les « plus urgentes des urgences » :

BASSE NORMANDIE: (Honfleur) : divers travaux de sécurisation

BAYONNE (Herboure) : réfection de l'alimentation de la cuve gaz propane, (Anglet) : réfection toiture terrasse et auvent loggias

CHAMPAGNE-ARDENNES (Chalons) : aménagement des caves par bétonnage et électricité

FRANCHE-COMTE (Les Rousses) : reprises des épaufrures et révision des gardes corps

ILE DE France (L'Hay les Roses) : rénovation salles de bain et WC

LE HAVRE (Le Havre) : réfection étanchéité des deux parkings supérieurs bâtiments D et E, et reprise de l'étanchéité du toit terrasse C

MARSEILLE (Port de Bouc et Port Saint Louis) : rénovation chaufferie

MONTPELLIER (Agde) : modernisation chaufferie avec remplacement cuve à fioul

PAYS DE LOIRE (Nantes) : remplacement des menuiseries des halls d'entrée

LA ROCHELLE (La Rochelle) : remplacement sols amiantés + travaux incidents, plomberie et menuiserie + sécurisation des abords

PERPIGNAN (Le Boulou) : rénovation globale de la cité

PROVENCE (Toulon et La Seyne) : remplacement réseau EU EV, (Toulon) : remplacement partiel chaudières (3 changements déjà financés sur crédits complémentaires 2004)

MARTINIQUE (Trinité) : réhabilitation de la cité

GUADELOUPE (Baimbridge) : remplacement des fenêtres et portes (menuiseries aluminium)

+ Réservation de 13 logements auprès de l'OPAC du RHONE.

Verdict : tout le monde a voté Pour.

8) Remises aux domaines

La cité domaniale concernée est celle de BRIANCON (service régional de Provence) : actuellement, sur 6 logements, 2 sont occupés par des agents et 4 sont vacants. La brigade de Briançon a été supprimée le 31/12/2005. Fin juin 2006, cette cité sera entièrement vide d'occupant : l'un des agents va faire valoir ses droits à la retraite et l'autre a été muté à Gap.

FO est revenue sur la possibilité de rachat par un locataire de son logement (notamment le douanier « retraitsable »).

MONGIN, très perfide, a commenté : « FO est pour la vente à la découpe, ça ferait un beau tract ! »

Votes : tout le monde pour, sauf FO qui a voté Contre.

9) Demandes d'admission en non-valeur

Le principe de l'admission en non-valeur : elle est proposée par le comptable, reconnue créances irrécouvrables, pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement ont été mises en œuvre, sans succès. Cela ne signifie pas pour autant l'abandon de la créance, mais l'admission en non-valeur décharge le comptable de sa responsabilité, jusqu'à ce que le débiteur revienne à meilleure fortune et que le recouvrement soit à nouveau repris.

La proposition du jour reprenait 22 dossiers pour une valeur totale de 4 617,40 euros.

La très large majorité des dossiers concernait des sommes relatives basses ou quasiment insignifiantes. Une seule a posé question : elle concernait un dossier de l'IDF pour une valeur de 2 236,44 euros.

Explications : les poursuites sont restées infructueuses, le débiteur étant parti à l'étranger (à l'époque de son entrée dans le logement masse, il était auditeur à l'école de Neuilly).

MONGIN en a profité pour « passer un peu de pommade » au DI d'Ile de France (membre de la parité administrative) pour l'excellent travail effectué sur les impayés.

La CGT a souligné les efforts faits sur les impayés et s'est interrogée sur les possibilités de recours auprès des ambassades par exemple, précisant qu'il s'agissait d'un problème international.

FO a suggéré que l'on demande une « avance » aux personnes logées à la masse et que l'on ne pouvait pas précompter.

En réponse à la CGT, MONGIN a indiqué que les relations internationales étaient très limitées à son niveau, et, à la suggestion de FO a rétorqué que cela s'appelait une caution.... Bien entendu on peut en discuter !

Votes : tout le monde pour

10) Questions diverses

a) Travaux de sécurisation de l'ensemble de Tremblay 2

Suite à une pétition de locataires, dénonçant un déficit de sécurité, caractérisé par des intrusions, des dégradations, des larcins et l'agression physique d'un résident, et particulièrement marqué en ce qui concerne le bâtiment 82, l'administration a saisi la SNI, propriétaire depuis le 01/07/05. La SNI va très prochainement entreprendre des travaux sur tous les bâtiments de la cité pour l'installation de portes métalliques anti-vandalisme avec ouverture électromagnétique par badge.

Cette sécurisation conduite par la SNI, avec une réelle diligence, ne pourra certes pas prémunir les résidents contre tout acte de délinquance, mais permettra de mettre fin aux dégradations et occupations inopportunes dans les parties communes.

Bien entendu, la SNI tiendra compte de cet investissement dans le calcul des loyers et charges facturés à l'EPA. Il est rappelé que l'EPA ne refacture pas intégralement aux occupants de cette cité les sommes qu'il verse à la SNI, en raison du barème de péréquation.

b) la CFDT a demandé plus de clarté sur le solde des charges locatives, avec des explications précises aux locataires.

Réponse : OK

c) logements célibataires

La CFDT a rappelé que lors de la commission restreinte, elle avait indiqué que, après renseignements, l'administration pénitentiaire avait des réservations de studios à proximité de la maison d'arrêt de Villepinte (93, proche de Roissy) et qu'elle avait du mal à les « remplir », ses fonctionnaires préférant s'éloigner un peu de leur lieux de travail. En conséquence, il était envisageable de négocier des accès à ces logements non réclamés pour la Douane.

Réponse de BONNERIC : le contact a été pris avec les responsables du logement de l'administration pénitentiaire, et le principe de « tour de réservation » pour la Douane est acquis. Il y aurait même déjà des conventions d'occupation signées.

La CFDT a demandé, néanmoins, que cela passe par les commissions d'attribution masse.

SOLIDAIRES, sans vouloir faire de procès d'intention, a demandé où ces logements se trouvaient : on venait de parler de sécurité à Tremblay, et Villepinte n'est pas réputée comme ville calme du 93 !

BONNERIC a répondu très sèchement que l'administration pénitentiaire avait l'habitude de loger ses agents dans des endroits sécurisés.

NDLR : décidément les agents de Roissy (spécifiquement) ont une chance extraordinaire : on leur propose des logements avec vue sur maison d'arrêt, et bientôt les réservations au Mesnil-Amelot vont se concrétiser : ces logements se trouvent, grosso modo, entre les pistes de Roissy et le centre de rétention du Mesnil Amelot. A part ça, c'est presque la campagne !

Bref, que du bonheur !

Commentaires

Conseil d'administration sous tension (un peu plus que d'habitude). Il faut préciser qu'il a été reporté à plusieurs reprises, notamment pour fait de grève anti-CPE ! Début de réunion 15 h 30, fin aux environs de 19 h 40.

Le DG semblait déterminé à changer la dispositif électoral (afin d'obtenir une espèce de paix sociale), tout en ménageant une certaine organisation syndicale. En tout cas, même si la perfection est loin d'être atteinte, nous sortons enfin du scrutin sur listes catégorielles !

D'autres organisations se présentent, non seulement comme championnes de la démocratie, mais aussi, et cela n'est pas étonnant, comme prête à négocier sur de nombreux sujets, par exemple en se disant prête à étudier des augmentations de loyers différenciés selon les situations (ça s'appelle en décodé la remise en cause de la péréquation des loyers).

Bref : nous ne sommes pas sorties vraiment rassurées de ce CA quant à l'avenir de la Masse. Les prochains mois s'annoncent difficiles : sans doute beaucoup de groupes de travail sur les hausses de loyers, l'avenir de La Joliette, l'avenir du secours de masse, les surloyers éventuels...etc (voir rapport de l'audit sur la politique immobilière).

Béatrice SOBOTA et Fabienne LAURENT